

La précarité énergétique : Constats, propositions, décisions.

Phénomène ancien mais en émergence forte :

- ✓ Augmentation du prix des énergies.
- ✓ Préoccupation environnementale.
- ✓ Inquiétudes sur l'évolution de la précarité.

Qui est concerné par la pauvreté énergétique ?

- En France : **aucune définition officielle ni indicateurs dédiés** pour caractériser la pauvreté énergétique
- Une définition devrait être apportée dans la **loi grenelle 2** :
- En Grande-Bretagne la notion de « **fuel poverty** » s'applique aux **ménages dont la dépense énergétique dépasse 10 % des revenus** étant entendu que la dépense prise en compte est celle qui doit permettre **l'accès au confort**.

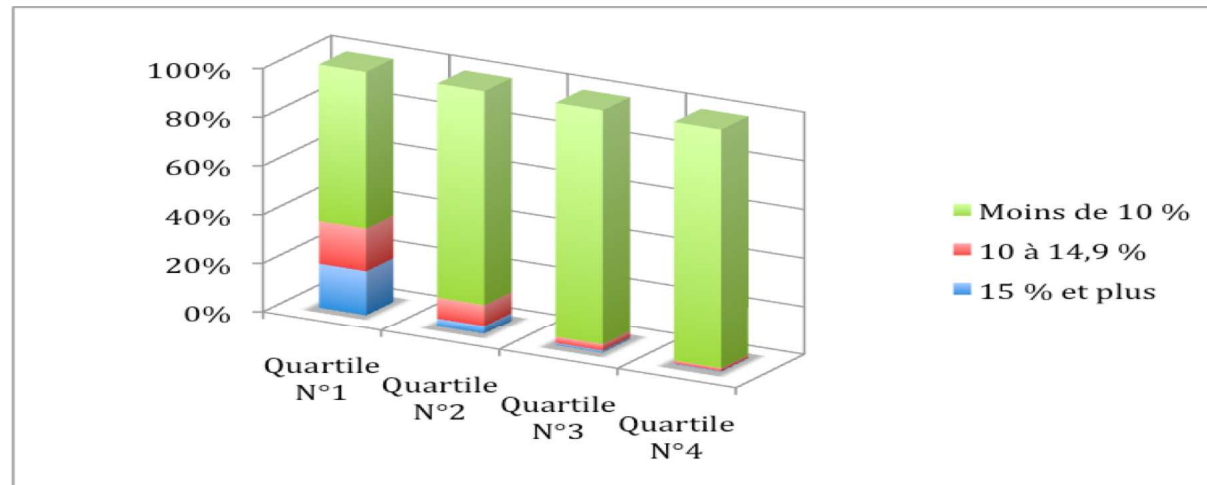
Quels sont les problèmes posés par la précarité énergétique ?

- **Conséquences financières**
 - Impayés d'énergies, endettement, choix budgétaires, restrictions, privations.
- **Conséquences techniques**
 - Confinement, humidité, moisissures, air vicié, insalubrité, appareils dangereux.
- **Conséquences sanitaires**
 - Fatigues, hygiène difficile, intoxications, maladies respiratoires, cardiovasculaires, dépressions, décès prématurés.

Combien de familles concernées ?

Des premières données issues de l'ENL 2006

Dépense réelle des ménages



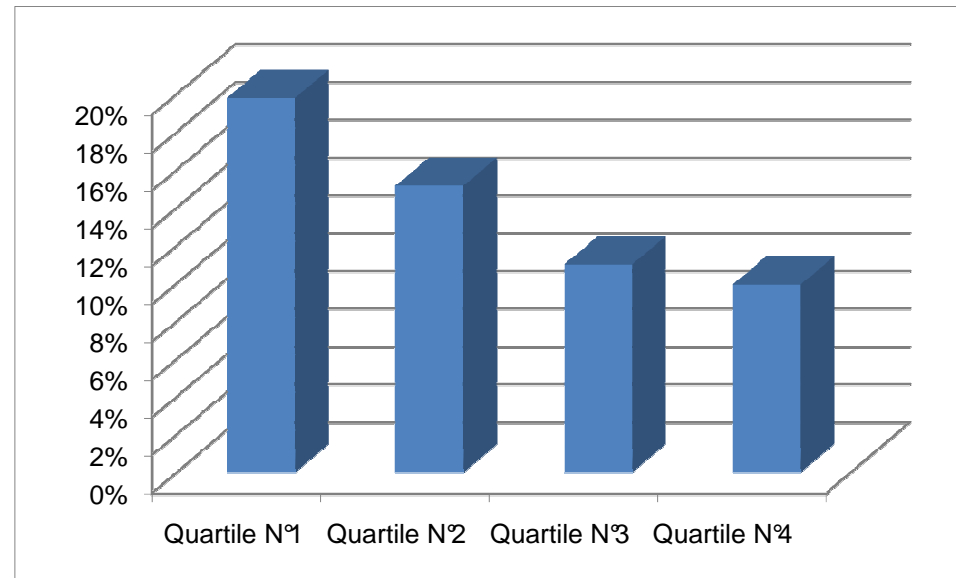
✓ 13 % des ménages français dépensent plus de 10% de leurs revenus pour leurs dépenses d'énergie dans le logement.

**Pour la population du premier quartile cette part monte à 35,6 %
dont 18% dépenses plus de 15%.**

✓ 3,5 millions de familles sont concernées par le seuil des 10% dont plus de 3 millions dans la moitié la moins fortunée de la population.

Combien de familles concernées ?

Des premières données issues de l'ENL 2006
Ménages ayant ressenti le froid



✓ 3,7 millions de ménages ont ressenti le froid

dont 2,3 millions au sein de la première moitié de la population.

Cependant la formulation de la question « Avez-vous souffert du froid pendant au moins 24h au cours des douze derniers mois ? » étant assez générale, elle impose d'observer de plus près les raisons de cet inconfort.

Autre approche, l'évaluation :

- Logement moyen de 80 m²
- Pour un prix moyen de l'énergie de chauffage de 0,083 €/kWh.
- Consommation de chauffage de 200 kWh/m²/an en moyenne dans un écart de 100 à 300 kWh/m², soit de 660 à 2000 €.
- Taille moyenne de la famille 2,4 personnes
- Le chauffage de l'eau avec la même énergie que le chauffage pour 2 000 kWh, soit 170 €.
- Et les autres consommations évaluée à 270 €

En résulte une facture moyenne de 1100 à 2440 €

Autre approche, l'évaluation :

Croisement des revenus avec les consommations :

Énergie de chauffage prix moyen à 0,083 €		3 premiers déciles (limite haute)			5° décile	8° décile
Besoins m ²	Facture	11 477 €	14 408 €	17 581 €	24 599 €	39 356 €
300 kWh	2444 €	21%	17%	14%	10%	5%
200 kWh	1776 €	15%	12%	10%	7%	4%
100 kWh	1108 €	10%	8%	6%	5%	2%

- Chaque décile représente environ 2 500 000 ménages
- L'essentiel des 3 premiers déciles est concerné par le seuil des 10 %
- Dans certains cas cette limite touche jusqu'au 5 °décile

➔ Ce sont donc **environ 5 millions de ménages** qui pourraient entrer dans la définition Anglaise de « fuel poverty »



L'habitat des ménages modestes

Statut d'occupation	En %		En nb.	
	Ménages modestes*	Autres ménages	Ménages modestes*	Autres ménages
Locataires du secteur social	24,7%	13,2%	1 852 500	2 310 000
Locataires du secteur privé	19,6%	19,1%	1 470 000	3 342 500
Propriétaires occupants	35,0%	37,4%	2 625 000	6 545 000
Accédants à la propriété	13,5%	25,9%	1 025 000	4 532 500
Autres statuts (logés gratuitement)	7,2%	4,4%	540 000	770 000
	100%	100%		

* Ménages modestes
= 3 premiers déciles

- Le parc social accueille 25 % des familles modestes
- 20% de locataires et 35% de PO modestes dans le parc privé

Plan Energie Bâtiment du Grenelle

Des mesures pour un plan de lutte contre la précarité énergétique

Lutte contre la précarité énergétique – priorités & propositions phares

- ❑ Un dispositif de solidarité ambitieux pour des effets durables sur l'amélioration de la performance énergétique des logements
 - ❑ Un dispositif cohérent, des acteurs mobilisés :
 - un plan national décliné avec un volet obligatoire des PDALPD
 - des partenariats mobilisant les collectivités, l'État et ses agences
 - des acteurs sociaux et techniques impliqués pour le repérage des situations de précarité et le traitement des logements
 - ❑ L'amélioration du financement des travaux :
 - Mobilisation accrue des financements existants
+ chèque travaux économes, dispositifs de prêts, fonds locaux de lutte contre la précarité énergétique
 - ❑ Le financement de l'ingénierie des dispositifs dynamisé
- ❑ Un bouclier énergétique amélioré pour sauvegarder le pouvoir d'achat énergétique des ménages – un chèque énergie pour aider les ménages à faire face, quel que soit leur fournisseur ou le type d'énergie utilisée.
- ❑ Le recours ultime à l'action réglementaire pour la lutte contre les passoires thermiques en secteur locatif

Récapitulatif des principales propositions

- **Une volonté inscrite dans la loi et un plan national coordonné et volontaire**
 - La lutte contre la précarité énergétique inscrite dans la loi pour définir un cadre d'action
 - Un **observatoire** pour connaître et évaluer, appui au pilotage national
 - Un **bouclier énergétique** à maintenir et renforcer : un **chèque énergie** pour aider les ménages à faire face aujourd'hui aux dépenses d'énergie
 - **L'inscription de la performance thermique dans les textes indécence/insalubrité** pour lutter contre les passoires énergétiques et le lien avec les dispositifs santé (PNSE/PRSE)
 - Des **objectifs quantifiés** et phasés dans le temps, des **moyens identifiés**
- **Un dispositif local intégré aux PDALPD, et des outils nouveaux ou renforcés pour agir efficacement en améliorant les logements:**
 - Des **visites à domicile** pour mieux lier repérage des situations et actions sur les logements
 - Des **Fonds de lutte contre la précarité énergétique** renforcés et généralisés
 - Un **chèque travaux économes** pour aider les ménages à rendre leur logement performant
 - Un **meilleur accès au crédit pour les plus modestes** (PAH, solvabilisation AL, ...)

Une définition

- ***Est en précarité énergétique une personne qui éprouve des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources et de ses conditions d'habitat***

Proposition de définition à intégrer dans la loi « grenelle 2 »

Les actions retenues...

- La **définition d'un cadre d'action** dans la loi « Grenelle 2 », qui sera prochainement examinée par l'Assemblée nationale ;
- La mise en place d'un **Fonds national d'aide à la rénovation thermique des logements privés**;
- La conclusion au niveau départemental de « **Contrats locaux d'engagement contre la précarité énergétique** » (initiés par des « tables rondes départementales de lutte contre la précarité énergétique »);
- Le remplacement de l'écosubvention de l'Anah par une « **aide de solidarité écologique** »;
- La mise en place de l'**Observatoire de la précarité énergétique**



Les actions retenues

- Un « engagement national contre la précarité énergétique » dans le cadre du Pacte de Solidarité Ecologique
- Objectifs sur 8 ans:
 - repérer 600 000 logements
 - réhabiliter 300 000 logements
 - réduire les consommations d'énergie d'au moins 30%

Avec un ciblage particulier vers les personnes âgées et au minimum 50 % des rénovations en milieu rural.

... et des propositions à retenir

- Mettre en place une interdiction progressive de mise en location des « passoires thermiques »
- Mettre en place un « bouclier énergétique »

Questions en suspens:

- Quel financement par les collectivités?
- Question du financement par les ménages du montant des travaux restant à charge?
- Définition d'exigences sur le type de travaux réalisés? Sur des objectifs d'économie d'énergie pour ces travaux? Sur le type de matériel utilisé?
- Quels critères retenus par l'Anah pour la gestion du fonds et l'attribution de l'aide de solidarité écologique?

Le réseau RAPPEL

Créé grâce au soutien de l'ADEME et de la Fondation Abbé Pierre, soutenu par EDF et GDF Suez.

Animé par le CLER et BCE.

180 membres issus de l'habitat, de l'énergie et de l'action sociale dans 69 départements et représente les trois métiers très concernés par la précarité énergétique :

Il propose plusieurs outils :

- ✓ Une newsletter bimestrielle
- ✓ Une liste de discussion
- ✓ Un bulletin d'information semestriel
- ✓ Des rencontres d'acteurs annuelles
- ✓ Un site internet



<http://www.precarite-energie.org/>